

LIGUE PASSION SOCCER DU QUÉBEC

Règlements de la ligue

Révision 2

Date de mise en vigueur : 6 Novembre 2011

Sommaire des modifications

Révision 1 :

15 mai 2011 - Refonte complète de la réglementation de la ligue

Révision 2

- Retrait des feuilles de Stats et des statistiques sur le gardiennage
- Précision sur les statistiques des joueurs remplaçants
- Modifications de la procédure d'obtention d'une assistance pour les statistiques
- Modification de la procédure d'appel aux remplaçants durant la saison régulière et les séries éliminatoires

Règlements de la LIGUE PASSION SOCCER DU QUÉBEC

Le présent document décrit l'ensemble des règlements régissant les activités de la Ligue PASSION SOCCER DU QUÉBEC. La dernière mise à jour du document est disponible sur le site internet de la ligue à l'onglet "règlement".

La ligue se réserve le droit de modifier en tout temps et ce sans aucun préavis les présents règlements. Toute modification des règlements en cours de saison sera communiquée aux joueurs par courriel.

Les cas non prévus aux présent règlements seront tranchés par le responsable de la Ligue.

Dispositions générales

Site internet de la ligue

Le site internet de la ligue est accessible à l'adresse suivante : www.passion-soccer.com

Ce site administré par le Responsable de la ligue regroupe l'ensemble des informations utiles aux joueurs et pertinentes au bon fonctionnement de la ligue.

Calibre de jeu et Divisions

La ligue offre du soccer récréatif **mixte** à 7 contre 7 sur des terrains synthétiques intérieurs de grandes dimensions. Les matchs sont arbitrés.

La ligue comporte 2 divisions basées sur le calibre de jeu des joueurs.

La division no 1 regroupe des joueurs ayant un calibre de jeu élevé et qui ont habituellement plusieurs années d'expérience au niveau de la pratique du soccer.

La division 2 est de calibre amical et regroupe des joueurs de calibre débutant et intermédiaire.

Calendrier et horaire des matchs

Tous les matchs de la ligue sont disputés le dimanche soir sur 2 plages horaires soit de 19H00 à 20h30 et de 20h30 à 22H00.

La date, l'heure ainsi que le no de terrain pour chacun des matchs de la saison sont indiqués sur le site internet de la ligue à l'onglet « Calendrier ».

La ligue ne peut être tenue responsable de tout changement d'horaire fortuit hors de son contrôle.

S'il y a des changements imprévus à l'horaire, l'information sera communiquée aux joueurs par courriel. Si le changement a lieu dans un délai de moins de 24 heures, les joueurs seront avisés également par téléphone par leur capitaine d'équipe.

Durée des matchs

Les matchs sont de deux (2) demis de 40 minutes. Il y a une pause de cinq (5) minutes entre les deux demis. Les parties débutent à l'heure prévue. Le terrain est loué pour une période de 1h30.

Des exercices de réchauffement physique avant une partie sont **FORTEMENT** conseillés. C'est pourquoi, il est recommandé de se présenter au moins 15 minutes avant la partie. Des suggestions d'exercice de réchauffements peuvent être fournies par des coéquipiers ou trouvées sur internet.

Si le match débute en retard pour des raisons qui ne sont pas du ressort du locateur, le match devra se terminer à l'heure prévue au contrat.

Endroit des matchs

Les matchs sont disputés au :

Centre Multisports Rosemère Rive-Nord
354, Montée Lesage
Rosemère
J7A 4K2
sur le côté gauche de l'Externat Sacré-Coeur

Localisation: www.passion-soccer.com/endroit.htm

Structure du calendrier de la saison

Le calendrier de la saison est constitué de 3 ou 4 matchs pré-saison utilisés par la ligue pour bien balancer les équipes. Après les matchs pré-saison, les matchs de la saison régulière débutent et se poursuivent jusqu'aux séries éliminatoires soit les deux (2) derniers matchs du calendrier de la saison.

Séries éliminatoires

Les séries éliminatoires prévues à la fin de la saison se déroulent comme suit :

L'équipe terminant au premier rang du classement général de sa division rencontrera l'équipe ayant terminé au dernier rang. L'équipe ayant terminé au deuxième rang rencontrera l'équipe ayant terminé en troisième place.

Les gagnants de chacun des matchs se rencontreront dans une finale ultime visant à déterminer le gagnant des séries éliminatoires.

Les équipes perdantes des deux (2) premiers matchs s'affronteront pour déterminer les 3^{ème} et 4^{ème} position des séries.

Le solde de carton jaune de la saison régulière de chacun des joueurs est remis à zéro pour le début des séries éliminatoires

Considérant que l'adjonction d'un seul joueur de calibre élevé dans une équipe peut faire pencher la balance en faveur de cette équipe lors des séries éliminatoires en particulier au niveau de la division #2 où le calibre des joueurs est très variable:

- Une équipe qui présente lors d'un match des séries 8 joueurs réguliers (inscrits à la feuille de match) ne pourra pas faire appel à aucun réserviste
- Une équipe qui présente lors d'un match des séries 7 joueurs réguliers (inscrits à la feuille de match) pourra faire appel à un maximum d'un réserviste
- Une équipe qui présente lors d'un match des séries 6 joueurs réguliers (inscrits à la feuille de match) pourra faire appel à un maximum de deux réservistes

- Une équipe qui présente lors d'un match des séries 5 joueurs réguliers (inscrits à la feuille de match) devra faire appel à un maximum de deux réservistes
- Une équipe qui présente lors d'un match des séries 4 joueurs réguliers (inscrits à la feuille de match) perdra le match par forfait
- Les réservistes admissibles sont des joueurs de la division #2 jouant dans d'autres équipes, des joueurs de la division #1 ou des joueurs externes à la ligue
- Si une équipe fait appel à un seul réserviste celui-ci doit être affecté au gardiennage pour toute la durée du match.
- Si une équipe fait appel à deux réservistes, un de ceux-ci doit être obligatoirement un joueur régulier de la division #2 jouant dans une autre équipe.
- Si une équipe fait appel à deux réservistes, et que un de ceux-ci est un joueur externe à la ligue, ce dernier doit obligatoirement être affecté au gardiennage pour toute la durée du match
- Si une équipe fait appel à deux réservistes et que les deux sont des joueurs réguliers de la division #2 jouant dans d'autres équipes, ces derniers devront à tour de rôle être affecté au gardiennage pour chacune des demis du match
- Toute équipe qui ne respecte pas les présentes prescriptions quant à l'usage des réservistes perdra son match par forfait

Structure organisationnelle de la ligue et responsabilités

La ligue est responsable de l'organisation de l'activité de soccer récréatif offerte et de son bon déroulement tout au long de la saison.

La ligue ne peut être tenue responsable en tout ou en partie de toute situation hors de son contrôle qui aurait pour effet de compromettre partiellement ou complètement la qualité de l'activité offerte.

La ligue ou ses représentants ne peuvent être tenue responsable des conséquences matérielles et monétaires découlant d'un accident ou de toute blessure à un joueur survenant lors de la pratique de l'activité offerte par la ligue.

De plus, il est interdit en tout temps à tout mineur (enfant de joueurs ou sous la responsabilité de joueurs de la ligue) d'être sur les terrains de jeu et ce afin d'éviter toute blessure malencontreuse qui pourraient survenir. La ligue ne pourra être tenue responsable de tout incident découlant du non-respect du présent règlement.

Responsables de la Ligue

Le responsable de la Ligue est M. Jacques Lebreton.

Maison : 450-963-5417

Courriel : passionsoccer@videotron.ca

Cell : 514-923-5417

La responsable adjointe de la ligue est Mme Rosie Gurreri

Maison : 450-963-5417

Courriel : rolebreton@videotron.ca

Cell : 514-235-4905

L'assistant responsable de la Ligue est M. Steve Laberge

Maison : 450-661-6690

Courriel : Martine.durand@videotron.ca

Le responsable et la responsable adjointe de la ligue sont les seules personnes qui ont autorité sur toutes les décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la ligue.

L'assistant responsable de la ligue ou toute autre personne désignée par le responsable ou la responsable adjointe de la ligue assiste au besoin et sur demande le responsable ou la responsable adjointe dans l'organisation et le fonctionnement de la ligue.

Responsables de Division

Le responsable de la Division 1 est M. Jacques Lebreton.

Maison : 450-963-5417

Courriel : passionsoccer@videotron.ca

Cell : 514-923-5417

Le responsable de la Division 2 est M. Steve Laberge.

Maison : 450-661-6690

Courriel : Martine.durand@videotron.ca

Les responsables de division sont nommés par le responsable de la ligue pour représenter la ligue auprès des capitaines d'équipe et des joueurs des divisions concernées et pour représenter ceux-ci auprès des responsables de la ligue.

Le responsable de division doit veiller au bon fonctionnement de sa division attitrée et ce dans le respect des règlements de la ligue et des instructions des responsables de la ligue.

Les responsables de division ont la responsabilité notamment de faire respecter les décisions, politiques et règlements de la ligue auprès des capitaines et des joueurs de leur division respective et de s'assurer de l'harmonie, de l'écoute et du bien-être des joueurs et des équipes de leur division attitrée.

Capitaines d'équipe

Les capitaines d'équipe sont nommés par les responsables de la ligue. Ils ont le mandat de représenter la ligue auprès des joueurs de leur équipe et de représenter les joueurs de leurs équipes auprès du responsable de division.

Les capitaines ont la responsabilité notamment de faire respecter les décisions, politiques et règlements de la ligue auprès de leurs joueurs et de s'assurer de l'harmonie, du respect, de l'écoute, du bien-être, de la sécurité et de l'équité entre les joueurs de leur équipes respectives.

Le capitaine a également la responsabilité de prévoir et de gérer les absences dans son équipe afin de présenter à chaque match un nombre minimal de 7 joueurs de façon à ne pas entraver le bon déroulement des matchs cédulés. Au besoin, il fait appel à des réservistes en contactant le responsable de la ligue au moins 48 heures à l'avance, si possible.

Les capitaines d'équipe sont responsables pour chaque match de gérer la feuille de statistique normalisée de leur équipe respective.

Arbitres

Les arbitres de la ligue ont le mandat de faire appliquer sur le terrain de jeu les règlements de la ligue et en ce sens sont entièrement appuyés dans leurs fonctions par les responsables de la ligue, les responsables de division et par les capitaines d'équipe.

Outre l'application des règles du jeu et des présents règlements, il est de la responsabilité des arbitres de sanctionner les comportements de jeu pouvant nuire à la sécurité des joueurs sur le terrain.

A noter que les arbitres ont la responsabilité de vérifier que tous les joueurs présents sur le terrain sont inscrits sur les feuilles de match. Si des joueurs n'y sont pas inscrits, ceux-ci n'ont pas le droit de jouer. L'arbitre doit alors référer les joueurs non inscrits à un responsable de la ligue pour traitement de leur dossier.

Les arbitres ont également la responsabilité de prendre les présences et de compléter adéquatement les feuilles de match normalisées de la ligue et de les remettre en main propre à la fin de chaque match aux responsables de la ligue pour fin notamment de compilation des statistiques de jeu.

Les arbitres doivent également vérifier en début de partie que les joueurs ne portent pas de bagues, colliers, boucles d'oreille, montres ou autres qui pourraient compromettre la sécurité du joueur ou des autres joueurs présents sur le terrain de jeu.

Comité de discipline

Le comité de discipline de la ligue est constitué de 5 joueurs de la ligue incluant un responsable du comité et se réunit au besoin pour étudier les actes posés par les joueurs dont le comportement contrevient à l'esprit des présents règlements en vue d'établir des suspensions ou de confirmer l'application des suspensions prévus aux présents règlements.

Les membres du comité sont choisis par le responsable de la ligue. Un représentant de la ligue assiste aux réunions du comité.

La ligue se réserve le droit de remplacer en tout temps n'importe quel membre du comité de discipline.

Joueurs

Les joueurs ont les responsabilités suivantes :

- respecter les règlements de la ligue
- respecter les représentants de la ligue (responsables, capitaines, arbitres), leurs coéquipiers et les joueurs des équipes adverses.
- jouer et pratiquer un style de jeu en deca de la limite de leur capacités physique de façon à éviter de s'infliger des blessures inutiles et accidents graves.
- pratiquer un style de jeu propre, réfléchi et adapté au style de la division concernée de façon à ne pas causer de blessures ou accidents graves aux joueurs de l'équipe adverse ou à leurs propre coéquipiers.
- doivent aviser leur capitaine d'équipe au moins 48 heures à l'avance en cas d'absence prévue ou imprévue de façon à ce que la ligue fasse appel si requis à un joueur réserviste de façon à ce que l'équipe puisse présenter au match cédulé un nombre minimal de sept (7) joueurs.
- garder les buts pendant la moitié d'un match (demi) à tour de rôle lorsque l'équipe n'a pas de gardien de but permanent et attitré
- faire volontairement et à tour de rôle son tour au banc à chaque demi pour une période minimale de 5 à 7 minutes lorsque l'équipe a des remplaçants de façon à ce que le temps de jeu entre les joueurs de l'équipe soit équilibré en fin de partie

La réussite d'une ligue de soccer récréatif dépend notamment des qualités personnelles et du bien-être des joueurs qui la constitue. En ce sens, la ligue Passion soccer du Québec se veut à l'écoute de ses joueurs et de leurs besoins.

Les joueurs ne doivent pas hésiter à s'adresser à leur capitaine d'équipe et aux responsables de division et de la ligue pour exprimer tout mécontentement ou besoin quelconque ou tout simplement pour formuler toute suggestion visant l'amélioration du fonctionnement de la ligue.

Admission à la Ligue

Conditions d'admission

Être âgé de 18 ans et plus.

Le responsable de la ligue se réserve le droit d'intégrer un joueur plus jeune en autant que le joueur joue de calibre récréatif sénior.

Frais d'inscription

Statut de joueur permanent

Pour participer à la Ligue, le joueur doit compléter le formulaire d'inscription et acquitter lors du premier match de la saison, les frais d'inscription requis.

La Ligue se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un joueur qui en pratique, ne rencontre pas ou dépasse les exigences du calibre de jeu de la division auquel il est inscrit et d'effectuer le cas échéant un remboursement au prorata du nombre de parties jouées.

Statut de joueur occasionnel

Tout joueur non permanent tel que défini au présent règlement doit pour jouer un match acquitter des frais de \$10,00 avant de début de la partie.

Les frais sont payables en comptant seulement, à Mme Rosie Lebreton ou à un responsable de la ligue sur place.

Équipement individuel requis

Les joueurs peuvent porter des souliers avec ou sans crampons. Toutes les sortes de crampons sont maintenant acceptées depuis le 1 mai 2008 sur les terrains intérieurs du Multisports Rosemère. Notre ligue suggère l'usage des souliers à petit crampons pour soccer intérieur sur gazon synthétique

Le port des protèges tibias est **obligatoire**. Les bas de soccer doivent les recouvrir entièrement.

Le port de lunettes ou de verres de contact **est fortement déconseillé** car ils peuvent causer des blessures sérieuses aux yeux en cas de réception du ballon dans un œil.

En complément, chaque joueur devra porter un short de soccer, un chandail fourni par la ligue et un ballon pour réchauffement individuel avant les parties (facultatif). La couleur du short et des bas n'a pas d'importance.

La ligue fournit au début de la saison régulière, un chandail de soccer CAMPEA avec un numéro. La ligue donnera ces chandails aux joueurs après le 3^{ème} ou 4^{ème} matchs (après que les dernières modifications aux équipes aient été apportées).

Deux paires de gants de gardien de but (1 par équipe) seront prêtés aux gardiens de but durant les matchs. Si un gant prêté est rendu inutilisable à cause d'abus, il y aura des frais à payer de \$60 au responsable.

Pour votre sécurité et la sécurité des autres joueurs, les objets tels : bague, collier, boucle d'oreille, montre ou autres, sont interdits sur le terrain.

Affectation des joueurs aux divisions et composition des équipes

La composition des divisions et des équipes est effectuée par les responsables de la ligue selon les modalités énoncées ci-dessous.

Affectation des joueurs aux divisions

Les responsables de la ligue affectent chaque joueur à une division en fonction du nombre d'inscriptions reçues, du calibre de jeu recherché par le joueur au moment de son inscription, de son expérience dans la pratique du soccer et de ses statistiques des saisons antérieures dans la ligue.

La parité dans le calibre de jeu à l'intérieur d'une même division est l'élément clé recherché par la ligue. Ainsi à titre d'exemple, un joueur de calibre trop élevé dominant l'ensemble des joueurs de la division 2 nuit à l'équilibre du jeu. Il en va de même pour un joueur de calibre trop faible par rapport à l'ensemble du calibre des joueurs de la division 1.

La ligue se réserve le droit à tout moment avant le début de la saison ou en cours de saison d'affecter à la division appropriée tout joueur dont le calibre de jeu est inadapté à la division auquel il a été initialement inscrit même si cela ne correspond pas au choix et souhait du joueur exprimé au moment de son inscription.

Composition des équipes à l'intérieur d'une même division

Selon le bassin de joueurs inscrits à la division, les responsables de la ligue et le responsable de la division assistés des capitaines désignés des équipes composent les équipes de façon à équilibrer le mieux celles-ci.

Le nombre d'équipes dépend du nombre de joueurs inscrits.

Le nombre de joueurs par équipe est de treize (13). L'expérience passée démontre que ce chiffre est nécessaire pour assurer en tout temps au cours de la saison un nombre minimal de sept (7) joueurs par équipe à chacun des matchs.

Les statistiques des saisons antérieures dans la ligue et les informations fournies sur le formulaire d'inscription (expérience, position souhaitée, etc.) sont utilisées pour réaliser cet exercice.

La ligue bien que cherchant à accommoder dans une certaine mesure les inscriptions simultanées (i.e. souhait de jouer ensemble dans la même équipe) ne peut garantir celles-ci au détriment d'une disparité quant à la force entre les équipes. La ligue se réserve donc le droit d'affecter des joueurs à des inscriptions simultanées dans des équipes différentes.

La ligue se réserve également le privilège d'effectuer en tout temps au cours de la saison des modifications aux équipes en vue d'améliorer la parité entre les équipes.

Nom des équipes

Le nom de chacune des équipes est désignée en début de saison par les responsables de la ligue. Ce nom peut-être modifié par le capitaine d'équipe avant le début de la saison régulière. Les responsables de la ligue et la personne en charge de compiler les statistiques de la ligue doivent être informés de ce changement de nom.

Un seul changement de nom d'équipe est permis pour une même saison.

Couleur des équipes

La couleur du chandail de chacune des équipes est choisie par les capitaines d'équipe avant le début de la saison selon la liste de choix dressée par le responsable de la ligue et communiquée aux capitaines d'équipe.

Les couleurs choisies doivent être suffisamment différentes entre les équipes d'une même division. S'il y a une même couleur souhaitée par deux (2) équipes, le litige est tranché par le responsable de la division ou de la ligue.

Règlements de jeu

Les règlements de la FIFA s'appliquent intégralement, sauf les dispositions spécifiques ci-dessous:

Terrain de jeu

Les matchs sont joués sur un terrain synthétique de grande dimension de soccer à 7 contre 7.

Nombre de joueurs et appel à des remplaçants

En tout temps durant un match, une équipe doit être en mesure de présenter au moins sept (7) joueurs sur le terrain, incluant le gardien de but.

Dès qu'une équipe ne peut présenter ce nombre de joueurs, soit par raison de blessure, expulsion ou autres, le capitaine de l'équipe fait appel à des remplaçants provenant d'une banque de joueurs réservistes fournie par la ligue de façon à atteindre un maximum de 8 joueurs pour le match. Cette banque est constitué de joueurs de la ligue volontaires pour jouer comme remplaçant dans d'autres équipes et de joueurs externes à la ligue. Le capitaine faisant appel à cette banque doit avoir fait d'abord des demandes à tous les joueurs de la ligue inscrit à cette banque avant de faire appel à des joueurs externes. Un joueur régulier de la ligue qui joue comme remplaçant n'aura pas à acquitter des frais additionnels pour jouer un match.

Gardiennage

Si une équipe n'a pas un gardien de but permanent et attiré, chaque joueur de cette équipe devra à tour de rôle durant la saison garder les buts durant la moitié d'un match (demi). De façon à être équitable envers tous les joueurs de l'équipe, chacun des joueurs devra y passer sans exception.

Il est interdit de changer de gardien de but pendant la demi en cour à moins d'une blessure du gardien. Le gardien doit porter un dossard d'une couleur différente de la couleur de son équipe pour le différencier des joueurs.

Changements de joueur au banc

Les changements de joueurs sont illimités et ils se font lors des arrêts de jeu seulement quand l'équipe qui veut faire le changement est en possession du ballon. Les changements ne peuvent pas se faire pendant un tir de but ou un 'corner'. Le joueur entrant doit attendre que le joueur sortant soit à au moins un (1) mètre de la ligne de touche avant d'entrer sur le terrain.

Lorsqu'il y a des remplaçants et de façon à être équitable envers tous les joueurs de l'équipe, chacun des joueurs devra faire un passage au banc sans exception. Les changements au banc doivent être effectués à toutes les 5 à 7 minutes au maximum.

Touches

Les touches peuvent être faites soit en lançant le ballon avec les bras ou avec un coup de pied.

Tacles

Les tacles sont interdits sur les terrains intérieurs et sont réprimandés par la ligue.

Coup d'envoi

Le coup d'envoi sera déterminé par tirage au sort.

Hors-jeu

La loi du hors-jeu n'est pas appliquée.

Tirs de barrage

Il n'y a pas de tir de barrage en cas de match nul durant les matchs pré-saison et durant la saison régulière.

Toutefois en cas de matchs nuls durant les séries éliminatoires des tirs de barrage seront effectués pour départager les vainqueurs.

Trois (3) tirs de barrage devront être effectués par chacune des équipes. L'équipe ayant inscrit le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante. Après les 3 tirs de barrage, s'il y a toujours égalité, un tir de barrage supplémentaire est accordé pour chacune des équipes et ainsi de suite jusqu'à ce que les vainqueurs soient déterminés.

A noter que seul les joueurs et le gardien de but d'une équipe (7 joueurs) qui sont sur le terrain de jeu au moment où l'arbitre déclare la fin du match, peuvent participer à la première phase des tirs de barrage. Le capitaine de l'équipe détermine l'ordre dans laquelle les joueurs effectueront les tirs de barrage. Si après le sixième tir de barrage de son équipe, il y a toujours égalité avec l'équipe adverse, le capitaine choisit les joueurs subséquents qui effectueront les tirs de barrage supplémentaires (2^{ème} phase) parmi les joueurs qui étaient au banc de son équipe à la fin de la partie. Tout joueur d'une équipe ne pourra effectuer un deuxième tir de barrage à moins que tous ses coéquipiers aient réalisés également leur tir de barrage. Tout changement de gardien de but durant la séance des tirs de barrage est interdit.

Pour prévoir le temps nécessaire à la possible réalisation de tirs de barrage, la durée des matchs des séries éliminatoires est écourtée de 15 minutes.

Jeu dangereux et conduite anti-sportive

La pratique sécuritaire du soccer et le respect des individus sont primordiaux pour la ligue.

La ligue punit de sanctions les joueurs qui ont involontairement ou volontairement des comportements de jeu dangereux susceptible d'infliger des blessures à d'autres joueurs et des conduites anti-sportives.

La ligue ne tolère pas le manque de respect envers les arbitres. Ceux-ci ne sont d'ailleurs pas infaillibles et c'est pourquoi il ne faut pas leur en tenir rigueur.

Cartons jaunes

Le carton jaune est émis par l'arbitre en signe d'avertissement.

Consécutif à un jeux dangereux

Les actes suivants réalisés volontairement ou involontairement par un joueur et qui auraient pu causer des blessures à un autre joueur mais qui dans les faits n'en n'ont pas causés sont passibles d'un carton jaune :

- talque
- pied levé au-dessus de la poitrine dans la zone des buts
- pied levé au-dessus de la poitrine en dehors de la zone des buts mais à proximité d'un autre joueur
- faire trébucher un joueur adverse
- coup de pied à un joueur adverse
- tout autre situation périlleuse

Consécutif à une conduite antisportive

Les conduites antisportives suivantes sont passibles d'un carton jaune :

- usage d'un langage inapproprié envers l'arbitre sans menacer toutefois celui-ci
- usage d'un langage inapproprié envers un joueur adverse sans menacer toutefois celui-ci

Gestion des cartons jaunes par la ligue

Après chaque match, les cartons jaunes reçus par les joueurs et indiqués dans les feuilles de match sont compilés dans les statistiques individuelles. Le suivi du solde des cartons jaunes est effectué automatiquement via les statistiques individuelles.

Cartons rouge et suspensions applicables

Suite à un cumulatif de deux (2) cartons jaunes dans la même partie

Un joueur qui reçoit un deuxième carton jaune dans la même partie se voit également décerné automatiquement un carton rouge ce qui a pour conséquence son expulsion immédiate de la partie en cours et une suspension d'un match applicable à la prochaine partie.

Suite à l'atteinte d'un solde de quatre(4) cartons jaunes en cours de saison

Un joueur dont le solde de cartons jaunes cumulés en cours de saison atteint le chiffre de quatre (4) se voit également décerné automatiquement un carton rouge ce qui a pour conséquence une suspension d'un match applicable à la prochaine partie.

Suite à l'atteinte d'un carton rouge, le responsable de division communique avec le capitaine de l'équipe du joueur concerné pour l'informer de la situation en informant les responsables de la ligue de façon à ce que la suspension soit effectivement purgée par le joueur.

Sur confirmation par le capitaine de l'équipe de la purgation de la suspension par le joueur concerné, le solde de cartons jaunes du joueur est remis à zéro.

Suite à un jeux dangereux

Les actes suivants réalisés volontairement ou involontairement par un joueur et qui ont causé des blessures à un autre joueur sont passibles d'un carton rouge :

- talque
- pied levé au-dessus de la poitrine dans la zone des buts
- pied levé au-dessus de la poitrine en dehors de la zone des buts mais à proximité d'un autre joueur
- faire trébucher un joueur adverse
- coup de pied à un joueur adverse
- tout autre situation périlleuse

Selon l'appréciation de l'arbitre,

- si l'acte était involontaire, il y aura une suspension automatique d'un match au joueur fautif
- si l'acte était volontaire, la sentence de suspension au joueur fautif sera déterminée par le comité de discipline

Suite à une conduite antisportive

Les conduites antisportives suivantes sont passibles d'un carton rouge et de deux (2) matchs de suspension:

- violence verbale, menaces et/ou insultes envers l'arbitre sans toutefois toucher physiquement celui-ci
- violence verbale, menaces et insultes envers un joueur de son équipe ou de l'équipe adverse sans toutefois toucher physiquement celui-ci

Les conduites antisportives suivantes sont passibles d'un carton rouge et de quatre (4) matchs de suspension:

- bousculade ou toute autre violence physique envers un joueur sans qu'un coup ne soit porté

Les conduites antisportives suivantes sont passibles d'un carton rouge et de la suspension minimale du joueur fautif pour dix (10) matchs :

- violence physique envers un joueur avec coup portée (main, poing et pied)

Les conduites antisportives suivantes sont passibles d'un carton rouge, d'une suspension pour le reste de la saison du joueur fautif et d'un bannissement de la ligue :

- bousculade ou toute autre violence physique envers un arbitre sans qu'un coup ne soit porté
- violence physique envers un arbitre avec coup portée (main, poing et pied)

L'incident sera référé au comité de discipline qui devra confirmer la sanction.

Statistiques

Diverses statistiques sur les performances individuelles et d'équipes sont compilées par la ligue et disponibles sur le site internet de la ligue à l'onglet "Statistiques". Ces statistiques sont mises à jour sur une base hebdomadaire tout au long de la saison sur le site internet de la ligue.

Les statistiques visent à créer une saine compétition entre les équipes. Bien que les performances individuelles y soient soulignées, le jeu d'équipe a primauté. C'est pourquoi la ligue accorde autant d'importance à la dernière passe ayant conduit au but (assistance) qu'au but lui-même. Le jeu individualiste n'a pas la cote dans la ligue Passion Soccer du Québec.

Un point est accordé pour la réalisation d'une "assistance" ou d'un but. Seule la dernière passe précédant le but doit être comptabilisée comme étant une assistance.

Les statistiques sont compilés à partir des feuilles de match normalisées par la ligue.

A noter que les statistiques des joueurs remplaçants ne sont pas comptabilisés lors d'un match.

Feuilles de match

Les feuilles de matchs sont complétées par les arbitres à chaque rencontre. L'arbitre doit confirmer la présence des joueurs d'une équipe en encerclant leur numéro sur la feuille de match.

Buts

Après un but, l'arbitre crédite automatiquement un but sur la feuille de match au joueur qui a marqué le but.

Assistances

Les assistances ne sont pas inscrites automatiquement par l'arbitre puisque parfois le jeu est très rapide et qu'il serait très difficile pour celui-ci de réaliser cette tâche complémentaire sans compromettre la qualité de son arbitrage.

Les assistances doivent être inscrites sur la feuille de match normalisée de la ligue. Le joueur souhaitant être crédité d'une assistance à la suite d'un but doit l'indiquer à l'arbitre afin que celui-ci inscrive l'assistance sur la feuille de match normalisée.

Demande de correction

Des omissions ou erreurs au niveau des statistiques peuvent se produire. Si un joueur souhaite faire apporter des corrections à ses statistiques individuelles, il doit en faire une demande écrite adressée par courriel à la personne responsable des statistiques de la ligue et en mettant son capitaine d'équipe en copie.

La demande doit être adressée à M. Steve Laberge:

Maison : 450-661-6690

Courriel : Martine.durand@videotron.ca

Si la demande consiste à l'ajout d'un but ou assistance omis, l'erreur sera corrigée à la condition que cette correction ne change rien au résultat du pointage du match tel que consignée dans la feuille de match complétée par l'arbitre. A titre d'exemple, un joueur ne pourra pas être crédité d'un but si le pointage final de son équipe tel que consigné dans la feuille de match est de trois (3) buts qui ont déjà été assigné à trois (3) joueurs de son équipe. L'ajout du but non crédité résulterait dans cette situation à augmenter le pointage final de l'équipe à 4 buts.

Si une telle situation survient, le capitaine de l'équipe devra aviser le statisticien des corrections exactes à apporter à la feuille de match (retrait de but à un joueur, ajout à un autre, etc.)